

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

AVIS DE CONVOCATION

**A : M. Jean-Marc Robitaille M. Marc Campagna
Mme Nathalie Bellavance M. Frédéric Asselin
M. Daniel L'Espérance M. Clermont Lévesque
Mme Marie-Claude Lamarche M. Jean-Luc Labrecque
M. Réal Leclerc M. Sylvain Tousignant
M. Denis Poitras M. Michel Lefebvre
M. Michel Morin M. Stéphane Berthe
M. Paul Asselin M. Jean-Guy Sénécal
Mme Marie-Josée Beaupré**

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 10 MAI 2010 À 19H30** en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (205-05-2010);
2. Adoption de l'ordre du jour (206-05-2010);
3. Consultation publique :
 - 3.1 projet de règlement numéro 1001-123 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – augmentation de 16 à 32 du nombre maximum de logements par bâtiment dans la zone 0464-91 (projet résidentiel « Héritage sur le Parc »);
4. Période de questions;
5. Levée de la séance (207-05-2010).

Donné à Terrebonne, ce 7^e jour du mois de mai 2010.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
10 MAI 2010**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 10 mai 2010, à 19h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire suppléant Monsieur Paul Asselin, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Daniel L'Espérance	Jean-Luc Labrecque
Marie-Claude Lamarche	Sylvain Tousignant
Réal Leclerc	Michel Lefebvre
Denis Poitras	Stéphane Berthe
Michel Morin	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs Jean-Marc Robitaille et Frédéric Asselin, Madame Marie-Josée Beaupré et Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint.

RÉSOLUTION NO : 205-05-2010

PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 206-05-2010

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté

ADOPTÉ

Le Maire suppléant, Monsieur Paul Asselin, et Monsieur Daniel Sauriol, directeur à l'aménagement du territoire, expliquent le projet de règlement et entendent les personnes qui désirent s'exprimer.

- projet de règlement numéro 1001-123 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – augmentation de 16 à 32 du nombre maximum de logements par terrain dans la zone 0464-91 (projet résidentiel « Héritage sur le Parc »).

RÉSOLUTION NO : 207-05-2010

PROPOSÉ PAR : Michel Lefebvre

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
10 MAI 2010**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 10 mai 2010 à 19h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence de Monsieur le Maire suppléant, Paul Asselin, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Daniel L'Espérance	Jean-Luc Labrecque
Marie-Claude Lamarche	Sylvain Tousignant
Réal Leclerc	Michel Lefebvre
Denis Poitras	Stéphane Berthe
Michel Morin	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs Jean-Marc Robitaille et Paul Asselin, Madame Marie-Josée Beaupré et Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint.

Le greffier dépose à la table du Conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du Comité exécutif des séances tenues les 7, 14, 21 et 28 avril 2010.
- Les états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité du premier trimestre, conformément à l'article 105.4 L.C.V.
- Le certificat confirmant que les règlements numéros 422-1 (abrogeant le règlement numéro 422 – aménagement paysager des parcs, sentiers, plantation d'arbres dans le projet « Domaine du Parc ») et 469 (acquisition de matériel roulant pour l'entretien du territoire), sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.
- Le procès-verbal du greffier concernant une correction apportée au règlement d'emprunt 460 décrétant des travaux de bordures, de fondation, de revêtement bitumineux et d'éclairage routier sur les rues de Montpellier, de Nîmes et de Versailles afin que la date à laquelle l'avis de motion a été donné soit indiquée le 22 février 2010.

RÉSOLUTION NO : 208-05-2010

PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 209-05-2010

PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté en ajoutant le point 11.1 « Adoption d'un projet pilote – accessibilité des toilettes des chalets, centres communautaires et bâtiments de services dans les différents parcs » et le point 11.2 « Adoption des rapports des Commissions pour l'année 2009 ».

1. Ouverture de la séance (208-05-2010);
2. Adoption de l'ordre du jour (209-05-2010);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2010 et des séances extraordinaires des 12 et 26 avril 2010 (210-05-2010);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Adoption du règlement numéro 472 – travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et/ou d'égout et de réfection de pavage dans plusieurs rues de la ville (PRECO) (211-05-2010);
- 4.2 Nomination – membres du conseil – organisme CALM et Comité Tourisme des Moulins (212-05-2010);
- 4.3 Nomination - constables spéciaux – application du règlement 309 – mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau (213-05-2010);
- 4.4 Adoption de soumission – assurance responsabilité civile des officiers publics (214-05-2010);
- 4.5 Avis de motion – règlement d'emprunt (#421) travaux de bordures, trottoirs, pavage et éclairage routier sur les rues du Bruant, du Chêne-Blanc, de l'Érable-Noir, du Campagnol, de la Buse et l'allée du Grand-Pic et paiement d'une quote-part pour l'enfouissement d'une partie du réseau électrique (projet domiciliaire Domaine du Parc) (215-05-2010);
- 4.6 Avis de motion – règlement d'emprunt (#465) construction d'un égout domestique sur les rues des Balsamines, Philippe-Chartrand et Ouellette (216-05-2010);

- 4.7 Avis de motion – règlement d'emprunt (#468) travaux de bordures, de trottoirs, de pavage, de piste cyclable, d'éclairage, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres sur l'avenue des Grands-Prés, les croissants « C », « D », « E » et « F » (entre la rue des Fleurs et le boulevard Pierre-Le Gardeur) (217-05-2010);
- 4.8 Avis de motion – règlement d'emprunt (# 474) paiement d'une quote-part relative à des travaux prévus à une entente pour la réalisation de travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts et de fondation de rue permettant le prolongement de la rue Rodrigue (218-05-2010);
- 4.9 Adoption du règlement numéro 442 – paiement d'une quote-part relative à des travaux prévus à une entente pour la réalisation de travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts et de fondation de rue ainsi que l'acquisition par la Ville de terrain permettant le prolongement de la rue Rodrigue (219-05-2010);

5. TRÉSORERIE

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 6.1 Autorisation de signature – protocole d'entente – MAMROT – aide financière dans le cadre du sous-volet 1.3 du « Fonds chantiers Canada-Québec » - réaligement de la rue Saint-Sacrement (220-05-2010);
- 6.2 Adoption de soumission – aménagement paysager de la rue Saint-Sacrement – règlement numéro 452 (221-05-2010);
- 6.3 Autorisation de signature – entente avec la Ville de Bois-des-Filion – collecte des résidus domestiques dangereux 2010 (222-05-2010);

7. URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (223-05-2010) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (224-05-2010);
- 7.3 Adoption du règlement numéro 1001-117 modifiant le règlement de zonage 1001 – agrandissement de la zone commerciale 9264-17 (chemin Gascon, boulevard de la Pinière et rue Louis-Hébert) à même une partie de la zone résidentielle 9264-21 (225-05-2010);
- 7.4 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-123 modifiant le règlement de zonage 1001 – augmentation du nombre maximal de logements par bâtiment dans la zone 0464-91 (projet résidentiel « Héritage sur le Parc ») (226-05-2010) ;
- 7.5 Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-124 modifiant le règlement de zonage 1001 – augmentation du nombre d'étages maximal et enlèvement des dispositions relatives aux aires d'isolement et à la charte de lotissement applicables aux usages institutionnels de la classe C (utilitaires) dans la zone 8864-95 afin de permettre l'agrandissement du Cégep régional de Lanaudière (227-05-2010) ;

- 7.6 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-124 (228-05-2010) ;

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Autorisation de signature – bail pour la location de l'immeuble situé au 5611, boulevard Laurier – Comité d'aide aux Plainois (229-05-2010);
- 8.2 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (230-05-2010);
- 8.3 Adoption de soumission – aménagement des parcs – programme 2010 – lot 1 – travaux d'aménagement pour le parc de l'Engoulevent – règlement numéro 464 (231-05-2010);
- 8.4 Adoption de soumission – aménagement de jeux d'eau au parc de l'Engoulevent – règlement numéro 464 (232-05-2010);

9. RESSOURCES HUMAINES

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Autorisation – installation de signalisation (233-05-2010) ;

11. AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 Adoption d'un projet pilote – accessibilité des toilettes des chalets, centres communautaires et bâtiments de services dans les différents parcs (234-05-2010);
- 11.2 Adoption des rapports des Commissions pour l'année 2009 (235-05-2010);

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le lundi 14 juin 2010, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (236-05-2010)

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 210-05-2010

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril 2010 et des séances extraordinaires du 12 et du 26 avril 2010 soient adoptés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 211-05-2010

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

QUE le règlement décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et/ou d'égout, de réfection de pavage, des bordures et trottoirs, en totalité ou en partie, dans le boulevard des Seigneurs, le boulevard de Terrebonne, la montée Masson, les rues Armand-Corbeil, Arthur-Sanscartier, Belcourt, Bissonnette, Brière, Champlain, Chartrand, du Curé-Cloutier, Léo-Delorme, du Carrefour, du Curé-Comtois, Gagnon, Hall, Jacques-Cartier, John-F-Kennedy, Léon-Martel, Léveillé, Luc, Samson, McKenzie, Monique, Montcalm, Ouimet, Paul-VI, Philiat-Mathieu, Piché, Rochon, Saint-François-Xavier, de la Soméca, Saint-Antoine, Saint-Michel, Théberge et Thérèse et prévoyant un emprunt au montant de 19 263 000 \$, soit adopté sous le numéro 472.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 212-05-2010

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

QUE le Conseil municipal nomme M. Stéphane Berthe pour représenter la Ville de Terrebonne au sein des réunions avec l'organisme CALM en remplacement de M. Sylvain Tousignant.

QUE le Conseil municipal nomme également M. Clermont Lévesque pour représenter la Ville de Terrebonne au Comité Tourisme des Moulins en remplacement de M. Stéphane Berthe, le tout suivant la recommandation CE-2010-447-REC du Comité exécutif en date du 5 mai 2010.

QUE la résolution numéro 613-12-2009, adoptée le 14 décembre 2009, soit et est modifiée en conséquence.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 213-05-2010

Conformément à l'article 16 du règlement numéro 309 concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc;

**Il est proposé par Michel Morin
appuyé par Nathalie Bellavance**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme, pour l'application dudit règlement numéro 309 et la délivrance de tout constat d'infraction en vertu de l'article 147 du code de procédure pénale, les personnes suivantes :

Georges Rees
Stéphane Samson
Nancy Dugas
Josée Peloquin

Marie-Eve Desjardins
Chantal D'Amour
Carol Peloquin
Éric Larrivée

employé(es) de la compagnie Sécurité des Deux-Rives ltée et tout autre employé de ladite firme, laquelle a obtenu le contrat de surveillance de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 214-05-2010

ATTENDU QUE l'assurance de responsabilité civile des officiers publics vient à échéance le 16 mai prochain ;

ATTENDU QUE le contrat actuellement en vigueur ne peut être renouvelé pour un nouveau terme puisqu'il était reconduit depuis maintenant cinq (5) ans ;

ATTENDU la publication d'un appel d'offres pour l'acquisition de ce contrat d'assurance de responsabilité civile des officiers publics ;

ATTENDU la recommandation de M. Guy Turcot, conseiller en assurances de la firme Guy Turcot & Associés inc.;

ATTENDU QU'un (1) seul soumissionnaire a déposé une soumission, soit Hub International, le courtier actuel de la Ville ;

ATTENDU la recommandation CE-2010-460-REC du Comité exécutif en date du 5 mai 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne octroie le contrat pour l'assurance responsabilité civile des officiers publics auprès de la compagnie Hub International pour un montant de 139 882\$ (taxes en sus), et ce, du 16 mai 2010 au 16 mai 2011.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0127 émis par l'assistant-trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE soit autorisé le greffier ou l'assistant-greffier de la Ville de Terrebonne à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 215-05-2010

Le conseiller Jean-Guy Sénécal donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 421) décrétant des travaux de bordures, de trottoirs, de pavage et d'éclairage routier sur les rues du Bruant, du Chêne-Blanc, de l'Érable-Noir, du Campagnol, de la Buse et l'allée du Grand-Pic (projet domiciliaire Domaine du Parc) ainsi que le paiement d'une quote-part pour l'enfouissement d'une partie du réseau électrique, et prévoyant un emprunt pour ce faire.

RÉSOLUTION NO : 216-05-2010

La conseillère Marie-Claude Lamarche donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 465) décrétant la construction d'un égout domestique et pavage sur une partie des rues des Balsamines, Philippe-Chartrand et Ouellette et prévoyant un emprunt n'excédant pas 234,400\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 217-05-2010

Le conseiller Jean-Guy Sénécal donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 468) décrétant des travaux de bordures, de trottoirs, de pavage, de piste cyclable, d'éclairage, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres sur l'avenue des Grands-Prés, les croissants des Grands-Prés, « C », « D », « E » et « F », (entre la rue des Fleurs et le boulevard Pierre Le Gardeur) et prévoyant un emprunt n'excédant pas 1 730 320\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 218-05-2010

La conseillère Marie-Claude Lamarche donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 474) ayant pour objet d'acquitter une quote-part relative à des travaux prévus à une entente pour la réalisation de travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts et de fondation de rue permettant le prolongement de la rue Rodrigue.

RÉSOLUTION NO : 219-05-2010

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance

QUE le règlement décrétant l'acquisition de deux (2) parcelles du lot 3 666 590 du cadastre du Québec et pourvoyant au paiement d'une quote-part relative à une entente pour la réalisation de travaux de surdimensionnement dans le cadre de l'installation de conduites d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial et de fondation de rue dans la rue Rodrigue (projet Ruisseau Noir, phase II) et prévoyant un emprunt au montant de 99 800\$, soit adopté sous le numéro 442.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 220-05-2010

PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.3 du « Fonds Chantiers Canada-Québec » pour le projet de réalignement de la rue Saint-Sacrement (dossier numéro : 810285), le tout suivant la recommandation CE-2010-472-REC du Comité exécutif en date du 5 mai 2010.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 221-05-2010

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement paysager de la rue Saint-Sacrement (SOU-2010-59) ;

ATTENDU QUE treize (13) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 avril 2010, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc.	179 158,59\$
R. Racicot ltée	179 241,19\$
Pavatech (2633-2312 Québec inc.)	201 856,62\$
Valgeau inc.	216 420,84\$
Paysagiste Promovert inc.	220 141,24\$
Les Paysagistes Damiano inc.	227 961,22\$
Entreprises Vannicola (97) inc.	237 644,77\$
Carlenri Paysagiste inc.	253 342,87\$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	260 240,08\$
Terrassement Limoges & Fils (9153-5955 Québec inc.)	275 998,50\$
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	285 536,50\$
Paysagiste S. Forget inc.	299 856,95\$
Les Entreprises PM Pavages inc.	356 742,57\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 28 avril 2010 par M. Kristopher Parent, architecte paysagiste de la firme Planex ;

ATTENDU également le rapport daté du 29 avril 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU la recommandation CE-2010-466-REC du Comité exécutif en date du 5 mai 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.**, datée du 27 avril 2010, pour l'aménagement paysager de la rue Saint-Sacrement, pour un montant de 158 723\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 452.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0126 émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 222-05-2010

PROPOSÉ PAR : Denis Poitras

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir avec la Ville de Bois-des-Filion concernant la collecte conjointe des résidus domestiques dangereux (R.D.D.) pour deux (2) journées qui se tiendront le 22 mai 2010 à Bois-des-Filion, à la Place du Millénaire, et le 25 septembre 2010 à Terrebonne, au Centre communautaire Angora, le tout suivant la recommandation CE-2010-468-REC du Comité exécutif en date du 5 mai 2010.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 223-05-2010

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR **Clermont Lévesque**
APPUYÉ PAR **Michel Lefebvre**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

**1. D10-0225 / 129, croissant du Chêne / Les Développements Domiciliaires Hébert inc.
Lot 2 916 952 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal autorise, pour la répartition des surfaces de plancher entre un logement principal et un logement « uniplex » :

- la réduction, au sous-sol, du ratio de la répartition de la surface de plancher du logement principal à 24% au lieu de 33% minimum;
- la réduction, au rez-de-chaussée, du ratio de la répartition de la surface de plancher du logement principal à 30% au lieu de 33% minimum.

**2. D10-0165 / 616, avenue des Grands-Prés / Dominique Leclerc
Lot 3 895 698 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal autorise, pour la répartition des surfaces de plancher entre un logement principal et un logement « uniplex » :

- la réduction, au sous-sol, du ratio de la répartition de la surface de plancher du logement principal à 30% au lieu de 33% minimum;

- la réduction, au rez-de-chaussée, du ratio de la répartition de la surface de plancher du logement principal à 26% au lieu de 33% minimum.

**3. D10-0179 / 1084, rue Lévis / Gestion Richard Tardif inc.
Lot 2 915 209 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal autorise la réduction de la marge latérale droite à 1,5 mètre au lieu de 6 mètres pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel.

**4. D09-3172 / 1591, chemin Sainte-Claire / Ecolait Itée
Lots 1 888 982 et 1 888 983 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal autorise la réduction de la marge avant à 0,96 mètre au lieu de 15 mètres pour un agrandissement industriel.

**5. D10-0132 / 684, rue Saint-Sacrement / Richer Dansereau
Lot 2 442 029 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal autorise la réduction de la superficie minimale du terrain à 463,3 mètres carrés au lieu de 600 mètres carrés pour conformer la présence d'un logement « uniplex » à même une habitation existante.

**6. D10-0440 / 1771, rue Jean-Poirier / Benoit Dostie
Lot 2 913 590 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal autorise :

Pour un agrandissement visant l'ajout d'un logement « uniplex » :

- l'augmentation du pourcentage d'occupation du logement « uniplex » par rapport à la superficie de plancher totale du bâtiment à 38% au lieu de 35%;
- la réduction de la superficie minimale de plancher habitable du logement principal à 144 mètres carrés au lieu de 160 mètres carrés.

**7. D10-0294 / 10791, rue de l'Opale / Michel Gélinas
Lot 3 002 064 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal autorise :

Pour la répartition des surfaces de plancher entre un logement principal et un logement « uniplex » :

- la réduction, au rez-de-chaussée, du ratio de la répartition de la surface de plancher du logement « uniplex » à 39% au lieu de 50% minimum.

**8. D10-0192 / 870, montée des Pionniers / Campanella & Associés
Lots 1 946 509, 2 888 576 et 2 888 578 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal autorise l'augmentation de la hauteur de l'affichage sur la marquise du poste d'essence du commerce « Costco » à 0,80 mètre au lieu de 0,60 mètre.

**9. D10-0797 / 1332, chemin des Anglais / René Doucet
Lot 2 918 028 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal autorise :

Pour le réaménagement d'une aire de stationnement commercial existante :

- la réduction de l'aire d'isolement située au périmètre du bâtiment à 0,55 mètre au lieu de 2 mètres;
- la réduction de l'aire d'isolement à la limite de propriété de la cour avant à 0 mètre au lieu de 3 mètres;
- la réduction de l'aire d'isolement à la limite de propriété de la cour arrière à 0,93 mètre au lieu de 1 mètre.

**10. D10-0739 / 725, chemin du Coteau / Jacques Belzile
Lot 2 917 610 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal autorise la réduction, pour la construction d'un solarium, de la distance minimale entre l'agrandissement projeté et la ligne de lot arrière de propriété à 5,5 mètres au lieu de 7,5 mètres.

**11. D10-0713 / 215, rue Paul-Émile / Les Développements du Millesime inc.
Lot 4 438 669 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal autorise l'augmentation, pour une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 4 438 669, du pourcentage d'occupation au sol à 32% au lieu de 30%.

**12. D10-0592 / 2540, rue Ouellette / Sergio Abbruzzese
Lots 1 885 871, 1 885 872 et 1 885 873 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal autorise l'augmentation, pour la construction d'un garage isolé, de la superficie maximale à 95,2 mètres carrés au lieu de 75 mètres carrés.

**13. D10-0067 / 1000, montée des Pionniers / 9175-2469 Québec inc.
Lots 3 770 991 et 3 770 992 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal ***refuse*** la réduction, pour l'ensemble du site, de la largeur minimale des cases de stationnement à 2,5 mètres au lieu de 2,75 mètres.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 224-05-2010

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 mars, du 1^{er} avril et du 15 avril 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 18 mars, du 1^{er} avril et du 15 avril 2010 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 60 suivants :

1. **D10-0134 / 616, avenue des Grands-Prés / Dominique Leclerc
Lot 3 895 698 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan réalisé par Alain Trudeau, technologue, pour la construction d'une résidence « uniplex ».

2. **D10-0178 / 1084, rue Lévis / Gestion Richard Tardif inc.
Lot 2 915 209 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte les plans suivants pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel « Tardif & Fils inc. »:

- le plan d'implantation et le plan d'agrandissement réalisés par Michel Laniel, architecte.

3. **D10-0412 / 1591, chemin Sainte-Claire / Écolait Itée
Lots 1 888 982 et 1 888 983 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte les plans suivants pour « Écolait Itée » :

- le plan # 2005-104 réalisé par Yves H. Samuel, architecte;
- le plan d'aménagement paysager réalisé par Pépinière Sabatino.

4. **D10-0421 / 684, rue Saint-Sacrement / Christian Carretta
Lot 2 442 029 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan réalisé par Lalancette Architecture pour conformer la présence d'un logement « uniplex » à même une habitation existante.

5. **D10-0190 / 870, montée des Pionniers / Campanella & Associés**
Lots 1 946 509, 2 888 576 et 2 888 578 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan projet d'implantation et le plan montrant les guérites, la marquise et les enseignes réalisés par Campanella & Associés, architectes, pour la construction d'une station-service, conditionnellement au dépôt et à la validation d'un plan d'aménagement paysager détaillé.

6. **D10-0280 / 10791, rue de l'Opale / Michel Gélinas**
Lot 3 002 064 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan réalisé par Charles-Étienne Robert, T.P., pour conformer la présence d'un logement « uniplex » à même une habitation existante.

7. **D10-0439 / 1771, rue Jean-Poirier / Benoit Dostie**
Lot 2 913 590 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte l'esquisse préliminaire réalisée par Stéphane Lalancette, T.P., pour l'ajout d'un logement « uniplex » à même l'habitation existante.

8. **D10-0741 / 725, chemin du Coteau / Jacques Belzile**
Lot 2 917 610 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan illustrant l'agrandissement d'une habitation unifamiliale par l'ajout d'un solarium en cour arrière, produit par le demandeur.

9. **D10-0594 / 2540, rue Ouellette / Sergio Abbruzese**
Lots 1 885 871, 1 885 872 et 1 885 873 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan soumis par le demandeur pour la construction d'un garage isolé.

10. **D10-0567 / 215, rue Paul-Émile / Les Développements du Millesime inc.**
Lot 4 438 669 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction et le devis descriptif démontrant une habitation unifamiliale isolée, produits par André Duhamel, technologue.

11. **D10-0066 / 1000, montée des Pionniers / 9175-2469 Québec inc.**
Lots 3 770 991 et 3 770 992 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan d'architecture réalisé et bonifié par Serge Falardeau, architecte, pour un agrandissement commercial.

12. **D10-0056 / 1000, montée des Pionniers, suite 100 / Enseignes J.M. inc.
Lot 3 770 992 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition d'affichage mural réalisée par Enseignes J.M. inc., et ce, conditionnellement au dépôt et à la validation de toute nouvelle enseigne destinée à prendre place au-dessus du troisième étage.

13. **D10-0508 / 706, boulevard des Seigneurs / Enseigne Technigraphe inc.
Lot 2 440 326 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition d'affichage mural « Les Artistes Gourmands » réalisée par Enseigne Technigraphe inc.

14. **D10-1056 / 2715, rue du Florilège / Groupe Platinum Const. 2001 inc.
Lot 3 440 552 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

15. **D10-0839 / 2983, rue de Montpellier / Constructions Martin Cousineau
Lot 4 387 564 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

16. **D10-1070 / 3043, rue de Montpellier / Sylco Construction inc.
Lot 4 397 682 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

17. **D10-1024 / 3055, rue de Montpellier / Sylco Construction inc.
Lot 4 397 684 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

18. **D10-0856 / 153, rue de Versailles / Constructions Martin Cousineau
Lot 4 286 427 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

19. **D10-1072 / 165, rue de Versailles / Constructions Martin Cousineau
Lot 4 286 429 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

20. **D10-0883 / 10, rue de Cazaux / Construction Plani-Choix
Lot 4 206 003 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

21. **D10-0272 / 188, rue de Lavours / Construction Serge Rheault inc.
Lot 4 028 244 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, produit par Planiplan.

22. **D10-0913 / 148, rue de Miramas / Construction Serge Rheault inc.
Lot 4 028 145 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

23. **D10-0909 / 154, rue de Miramas / Construction Serge Rheault inc.
Lot 4 028 146 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

24. **D10-0821 / 707, rue du Rubis / Construction Médiane inc.
Lot 4 430 220 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

25. **D10-0791 / 2458, rue des Callas / Habitations Clo-Bel inc.
Lot 4 139 243 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

26. **D10-0862 / 1400, rue de l'Abricotier / Les Constructions Lacourse
Lot 3 988 944 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 27. D10-0865 / 2646, rue de l'Aubier / Les Constructions Lacourse
Lot 4 186 255 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 28. D10-0937 / 1626,1628,1630, rue de l'Avocatier / Habitations des Vignobles inc.
Lots 4 048 028, 4 048 027 et 4 048 026 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un triplex, tel que soumis par le demandeur.

- 29. D10-1099 / 9, rue de Bordeaux / Les Entreprises Francesco Massella inc.
Lot 4 436 424 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte l'esquisse bonifiée par le demandeur pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, conditionnellement au dépôt et à la validation d'un plan de construction corrigé, lequel démontre les bonifications apportées par rapport au plan initialement déposé et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

- 30. D10-0814 / 51, rue de Bordeaux / Construction Ri-Mar inc.
Lot 4 436 417 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

- 31. D10-0874 / 3, rue de Fronsac / Julie Charron
Lots 4 436 408 et 4 436 478 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

- 32. D10-0902 / 39, rue de Fronsac / Construction J. Coache inc.
Lot 4 436 484 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

**33. D10-1023 / 70, rue de Fronsac / Constructions Martin Cousineau
Lots 4 436 466 et 4 436 530 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**34. D10-0765 / 22, rue de Margaux / Daniel Nadeau
Lot 4 436 358 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

**35. D10-0711 / 89, rue de Margaux / Construction Ri-Mar inc.
Lot 4 436 377 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte l'esquisse bonifiée par le demandeur pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, et ce, aux conditions suivantes :

- que le parement de maçonnerie de la façade du bâtiment soit, dans sa totalité, rabaissé jusqu'au niveau du sol;
- au dépôt et à la validation d'un plan de construction corrigé, lequel démontre les bonifications apportées au projet par rapport à la version initialement déposée;
- le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

**36. D10-0854 / 69, rue de Sannois / Constructions Martin Cousineau
Lot 4 436 504 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**37. D10-0844 / 75, rue de Sannois / Constructions Martin Cousineau
Lot 4 436 505 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

**38. D10-0847 / 81, rue de Sannois / Constructions Martin Cousineau
Lot 4 436 506 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

- 39. D10-0851 / 87, rue de Sannois / Constructions Martin Cousineau**
Lots 4 436 507 et 4 436 529 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

- 40. D10-0755 / 88, rue de Sannois / Les Entreprises Yanick Villeneuve inc.**
Lot 4 436 488 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

- 41. D10-1068 / 94, rue de Sannois / Constructions Martin Cousineau**
Lot 4 436 487 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 42. D10-1020 / 166, rue de Sannois / Constructions Martin Cousineau**
Lots 4 436 460 et 4 436 560 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 43. D10-0783 / 361, rue du Grand-Héron / Groupe Platinum Construction 2001**
Lot 4 459 745 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 44. D10-0636 / rue Brière / Éric Laflamme**
Lot 2 916 013 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le modèle de construction ainsi que la proposition d'implantation soumis par le demandeur, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

**45. D10-0808 / 820, rue Léon-Martel / Francine Joncas
Lot 2 916 142 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition du demandeur soumise en date du 31 mars 2010 pour l'abattage d'un arbre en cour arrière et accepte le devis descriptif du demandeur, pour l'installation d'une piscine creusée, d'une clôture et la relocalisation d'une remise.

**46. D10-0897 / 778, rue Saint-Pierre / Pierre Corbeil
Lot 2 439 149 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition d'affichage sur poteau réalisée par M/A Design, et ce, en fonction des critères et objectifs définis à l'article 31 du règlement de PIIA # 1005.

**47. D10-0919 / 682, boulevard de Terrebonne / Jacques Lambert
Lot 2 916 230 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un bâtiment accessoire, tel que soumis par le demandeur.

**48. D10-0624 / 1553, chemin Saint-Charles / Lise Mousseau
Lot 2 915 143 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition soumise par le demandeur pour la rénovation d'un garage isolé.

**49. D10-1041 / 860, côte de Terrebonne / Yves Pilon
Lot 2 921 488 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbre telle que formulée par le demandeur.

**50. D10-0498 / 1181, rue Philippe-Chartrand / Aristide Assimakopoulos
Lot 1 887 940 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte l'annulation du point # 26 de la résolution numéro 2009-04-181 au profit du libellé suivant :

- accepte le plan projet d'implantation # 08-476 réalisé par Tremblay L'Écuyer Associés, architectes, pour la construction d'un bâtiment commercial;
- accepte les plans d'architecture # 08-476 réalisés par Tremblay L'Écuyer Associés, architectes, pour la construction d'un bâtiment commercial;
- accepte le plan d'aménagement paysager réalisé par Daniel Cyr, architecte paysagiste, pour la construction d'un bâtiment commercial, à la condition que la haie proposée au plan d'aménagement déposé soit prolongée jusqu'aux lignes avant et avant secondaire du terrain.

- 51. D10-0987 / 1600, place du Copal / Sophie Gélinas
Lot 3 418 517 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 52. D10-0955 / 3560, rue Delorme / Francis Brisson
Lot 1 891 420 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 53. D10-1076 / 1741, rue des Eaux-Vives / Jean-François Prenoveau
Lot 2 975 686 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

- 54. D10-0758 / 573, avenue des Grands-Prés / Le Groupe Selona
Lot 4 065 329 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 55. D10-1005 / 647, avenue des Grands-Prés / Le Groupe Selona
Lot 3 895 732 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 56. D10-0992 / 719, avenue des Grands-Prés / Martin Daunais
Lot 3 895 720 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 57. D10-1066 / 7151, rue des Halbrans / Ghislain Plourde
Lot 3 036 230 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

- 58. D10-0704 / 1560, rue de la Perrière / Jean-Guy Jacques
Lot 2 439 280 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant la transformation d'une habitation unifamiliale isolée, produit par Patrick Nadeau, technologue.

**59. D10-0967 / 6260, rue Marie-Claude / Christopher Gibbon
Lot 1 886 634 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

**60. D10-0815 / 3001, rue Trudel / Donald Lavoie
Lot 1 886 017 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 225-05-2010

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone commerciale 9264-17 (chemin Gascon, boulevard de la Pinière et rue Louis-Hébert) à même une partie de la zone résidentielle 9264-21, soit adopté sous le numéro 1001-117.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 226-05-2010

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-123 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, tel que modifié par le règlement 1001-085, afin d'augmenter de 16 à 32 le nombre maximum de logements par bâtiment dans la zone 0464-91 (projet résidentiel « Héritage sur le Parc »).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 227-05-2010

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-124 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, tel que modifié par le règlement 1001-006, afin de permettre l'agrandissement du Cégep régional de Lanaudière (augmentation du nombre d'étages maximal autorisé dans la zone 8864-95 et enlèvement des dispositions relatives aux aires d'isolement et à la charte de lotissement applicables aux usages institutionnels de la classe C « Utilitaires »).

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 14 juin 2010 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 228-05-2010

Le conseiller Michel Morin donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001, tel que modifié par le règlement 1001-006, afin de permettre l'agrandissement du Cégep régional de Lanaudière (augmentation du nombre d'étages maximal autorisé dans la zone 8864-95 et enlèvement des dispositions relatives aux aires d'isolement et à la charte de lotissement applicables aux usages institutionnels de la classe C « Utilitaires »), à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 229-05-2010

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la signature d'un bail avec la compagnie 9026-7352 Québec inc. et Fiducie Familiale Lautin pour la location d'un immeuble situé au 5611, boulevard Laurier, à Terrebonne, au bénéfice du Comité d'aide aux Plainois, pour une durée de cinq (5) ans débutant le 1^{er} juin 2010, le tout pour un montant annuel de 40 800\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0123 émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Copie du bail est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 230-05-2010

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, le 13 décembre 2004, de la Politique de reconnaissance aux organismes;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

QUE le Conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 10 mai 2010 au 9 mai 2011, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

Sodect	Groupe A
Cadets de terre, corps de cadets 2729 Terrebonne	Groupe B
Club de l'âge d'or de Lachenaie	Groupe B
27 ^e groupe scout Lachenaie	Groupe B
AnimEscale	Groupe D
Amicale des vétérans	Groupe E
Antenne universitaire du troisième âge MRC des Moulins	Groupe F
Garde Lachenaie	Groupe G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 231-05-2010

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour l'aménagement des parcs, programme 2010 – lot 1 – travaux d'aménagement pour le parc de l'Engoulevent ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes le 28 avril 2010, à savoir :

Constructions Anor inc.	1 050 894,14\$ <i>non conforme</i>
Transport & Excavation Mascouche inc.	1 071 048,07\$
Les Asphaltes J. Dumont inc.	1 086 024,92\$
Paysagiste S. Forget inc.	1 112 001,21\$
Entrepreneurs Bucaro Montréal-Nord	1 169 832,99\$ <i>non conforme</i>
Les Entreprises V.G. inc.	1 170 035,39\$ <i>corrigé</i>
Pavage des Moulins inc.	1 179 229,25\$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	1 185 105,57\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 27 avril 2010 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

ATTENDU la recommandation CE-2010-478-REC du Comité exécutif en date du 5 mai 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.** pour l'aménagement des parcs, programme 2010 – lot 1 – travaux d'aménagement pour le parc de l'Engoulevent, pour un montant de 948 879,80\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 464.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0124 émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 232-05-2010

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement de jeux d'eau au parc de l'Engoulevent ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 avril 2010, à savoir :

Ciment projeté et Piscines Orléans inc.	339 110\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	361 330\$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	404 280\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Ciment projeté et Piscines Orléans inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 27 avril 2010 par M. Serge Coderre, président et ingénieur de la firme Enviroservices ;

ATTENDU la recommandation CE-2010-479-REC du Comité exécutif en date du 5 mai 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Michel Lefebvre**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **CIMENT PROJETÉ ET PISCINES ORLÉANS INC.** pour l'aménagement de jeux d'eau au parc de l'Engoulevent, pour un montant de 339 110\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 464.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0125 émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 233-05-2010

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2010-397-REC du Comité exécutif, autorise l'installation et/ou l'enlèvement de la signalisation routière suivante :

- Installation de panneaux « défense de stationner sauf véhicules de transport adapté » devant le 4595, croissant du Dauphin ;
- Installation de panneaux « défense de stationner sauf véhicules de transport adapté » devant le 1334, boulevard des Seigneurs ;
- Installation de panneaux « interdit de stationner » entre le 3146 et 3152, rue Joseph-Monier ;
- Installation de bollards pour la piste cyclable sur la rue de Plaisance, de la rue de Couvin à la rue de Toscane ;
- Changer les panneaux de vitesse « 30 km » pour « 50 km » et enlever les panneaux « zone scolaire » sur la montée Major ;
- Installation de panneaux « interdiction de stationner » sur Grande Allée, du côté Sud, entre la montée Masson et la rue Nationale ;
- Modification du marquage central sur Grande Allée, entre les rues Nationale et de Vendôme.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 234-05-2010

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

Suivant les recommandations CE-2010-294-DEC et CE-2010-483-DEC du Comité exécutif, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Direction du loisir et vie communautaire à mettre en place un projet pilote pour l'accessibilité des toilettes des chalets, centres communautaires et bâtiments de services dans les différents parcs selon les heures, périodes et endroits mentionnés ci-après :

Endroit	Période	Heure
Bâtiments de services du Souvenir halte routière	Début mai à la fin octobre	9h à 21h
Chalets Corbeil Comtois Daunais de l'Hortensia Arc-en-Ciel Charles-Bruneau de la Pommeraie de l'Île-des-Lys Louis-Laberge Philippe-Villeneuve des Vignes du Gouffre le Castelet Saint-Sacrement Louis-Gilles-Ouimet Pierre-Le Gardeur Vaillant	De la mi-juin à la fin des classes / fins de semaine De la fin des classes à la Fête du travail De la Fête du travail à la mi-octobre / fins de semaine De la Fête du travail à la mi-octobre / fins de semaine	13h à 21h
Centres communautaires Angora André-Guérard		

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 235-05-2010

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte les rapports des Commissions pour l'année 2009.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 236-05-2010

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
